
Déclaration liminaire de Force Ouvrière au CHSCT-D du 20 mai 2020

Monsieur le directeur académique,

Contrairement à ce que vous laissez croire, le retour des élèves dans les écoles et dans les collèges s'est déroulé dans des conditions parfois inacceptables, parfois ubuesques et en tout état de cause extrêmement difficiles pour les personnels.

Dès le 7 mai, des écoles ont constaté avec stupéfaction des livraisons de masques adultes en nombre insuffisant, conditionnés dans des sacs congélations, et donc manipulés au préalable. Ces masques ont parfois passés plusieurs jours dans des boîtes à lettres. Aucun membre du CHSCT n'a été informé du type de masque, de leur origine, de leur composition. C'est suite à un échange avec Monsieur le secrétaire général que nous avons pu obtenir ces informations. Par ailleurs, les masques délivrés aux personnels de l'Education Nationale ont été manipulés et répartis dans le cadre d'un protocole à ce jour inconnu. Vous comprendrez que, dans ce contexte, la bonne foi, et la confiance ne suffisent pas à rassurer les collègues que nous représentons.

Non seulement nos collègues ne sont pas équipés en FFP2, mais de surcroît ils ne bénéficieraient pas de tests de dépistage, y compris lorsqu'ils auraient pu être exposés au virus. Pourquoi les personnels des écoles de Saint Denis d'Anjou, de Belgeard, de Montigné le Brillant, de Saint Germain le Fouilloux n'ont-ils pas été testés ? Aucun autre employeur ne se permettrait de manquer autant à la sécurité, à la santé, voire à la vie de ses salariés. Ces situations risquent malheureusement de se multiplier avec l'ouverture des collèges et avec cette deuxième semaine de réouverture des écoles. Les personnels ne sont pas protégés, puisqu'à défaut de FFP2, tous les élèves ne portent pas de masque !

Et qu'en est-il des autres moyens de protection nécessaires ? Avez-vous la certitude que les établissements disposent de suffisamment de gel hydroalcoolique ? Est-ce que les lingettes désinfectantes sont en quantité suffisante pour le nettoyage du matériel pédagogique ? Savez-vous combien d'établissements ne disposent pas de thermomètre sans contact, et ne peuvent donc pas vérifier la température d'un élève qui présenterait des symptômes du COVID.

Des difficultés concernant le nettoyage des locaux nous sont également signalées ; des communes étant rentrées dans un rapport de force sur cette question avec les directrices et directeurs, abandonnés comme il se doit par leurs IEN. L'exemple de l'école de Bouessay est à cet égard éloquent. Nos collègues constatent que le protocole n'est pas applicable, le signale par écrit à leur IEN. Malgré les alertes, on leur ordonne de se taire et d'ouvrir coûte que coûte !

Les mairies sont sommées de prendre en charge les conditions de la reprise, et interviennent parfois dans l'organisation pédagogique des écoles, contre l'avis des enseignants, au mépris du statut et des conditions de travail des personnels. Ces interventions municipales sont le résultat de l'abandon volontaire des prérogatives de l'Education Nationale que vient de décider le ministre Jean-Michel Blanquer.

Les enseignants se voient imposer une charge de travail insupportable avec le travail en distanciel et en présentiel, parfois pour suivre d'autres élèves que ceux de leur classe. Les obligations de service, le groupe classe sont ainsi remis en cause dans des dispositifs temporaires dont le ministre indique déjà qu'ils seraient « l'école de demain ».

Cette impossible organisation du service en distanciel et en présentiel génère malaise et souffrance ce qui est mis en exergue par plusieurs fiches RSST remontées ces derniers jours. Voici d'autres exemples des remontées du terrain : les scissions dans les écoles sont marquées. D'une part ceux qui souhaitent "positiver et relativiser" et les autres qui expriment la catastrophe qui se déroule sous nos yeux. Les collègues n'assurant pas le présentiel sont parfois ostracisées car ceux tenus de le faire, fatigués, exténués, reportent leur mal-être sur les collègues. Le manque d'informations claires conduit chaque école à se débrouiller et parfois à prendre des décisions hasardeuses.

Nous vous alertons à nouveau sur la situation des directeurs et directrices d'école qui se trouvent dans une situation de stress intense, sous la pression des élus, des parents et parfois de leurs collègues et qui sont livrés à eux-mêmes sans soutien de leur hiérarchie ou avec des directives parfois totalement irresponsables de la part de leur IEN. Cerise sur le gâteau, on confie aux directrices et aux directeurs, la tâche de remplir chaque jour une enquête sur l'état de la situation sur l'école en précisant le nombre d'élèves présents par niveau. Alors certes, la levée de bouclier des directeurs du département vous aura contraint à l'écoute, et à l'aménagement moins strict de ces remontées statistiques. Néanmoins, le malaise est là, profond. Le fossé est béant, et des excuses ne suffiront pas.

Au même moment, des députés viennent de présenter une proposition de loi pour avancer vers le statut de directeur et la mise en place d'écoles autonomes : une véritable provocation ! Aujourd'hui ce sont 99 directeurs et directrices d'écoles qui saisissent le CHSCT et vous alertent sur leurs conditions de travail, leur sécurité et leur santé.

Par ailleurs, nous demandons également que les directrices et directeurs se voient attribuer des journées de décharges d'enseignement supplémentaires pour les libérer de leur classe durant les 3 premières semaines, comme indiqué dans la circulaire ministérielle du 4 mai 2020. Nous déposerons un avis en ce sens. Nous demandons également que le régime de décharge des directeurs soit amélioré en urgence pour le mois de juin.

Quant aux AESH, nous vous alertons également sur leur situation. Les documents publiés à leur attention les laissent dans une situation intenable. Il est écrit dans le protocole consacré à ces personnels que leur mission « peut s'accomplir dans la majorité des cas en respectant la distanciation physique dans une classe où le nombre d'élèves sera réduit » ce qui est au contraire inconcevable. Faute de pouvoir exercer leurs missions, il est parfois demandé aujourd'hui dans les écoles et établissements aux AESH d'avoir des fonctions de surveillance, d'enseignement, de nettoyage... Les AESH ne sont pas les « hommes à tout faire » de l'Education Nationale. Ils doivent assurer leurs missions d'accompagnement et si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, ils ne doivent pas se présenter dans les écoles et établissements.

Alors, à marche forcée, sans protection efficace, sans dépistage, les écoles ont rouvert mais à quel prix et dans quelles conditions pour les enfants de France !

Ce gouvernement affiche sa volonté délibérée d'utiliser la crise sanitaire pour aller au bout de la territorialisation de l'école et remettre en cause les statuts, la liberté pédagogique, le baccalauréat, les examens nationaux. Face à cette dérive inacceptable, le rejet s'approfondit.

Notre organisation n'est pas la seule à le dire. Dans une récente tribune, des enseignants, formateurs, chercheurs, inspecteurs du premier et second degrés, inspecteurs généraux, directeurs académiques, cadres de l'administration centrale dénoncent le projet réactionnaire du ministre, la mise au pas des personnels, les réformes qui n'ont fait qu'accentuer les inégalités sociales, et l'instrumentalisation de la laïcité à des fins politiques. « *Nous observons, consternés, un système éducatif détourné de ses fondements républicains et de ses valeurs et ne pouvons-nous taire.* »

Notre organisation appelle les personnels de l'Education Nationale à se réunir pour refuser, résister, revendiquer et reconquérir leurs droits !

Les personnels veulent de vraies garanties sanitaires, de vraies protections. Ils veulent le respect de leurs missions. Ils veulent l'arrêt des contre-réformes. Ils refusent la transformation de l'école en garderie.

Il est urgent de rétablir les conditions d'une scolarité normale pour tous les élèves. Ouvrir la voie à la généralisation des 2S2C ne va clairement pas dans ce sens.

La FNEC-FP FO poursuivra, avec acharnement et détermination, ses interventions en défense de l'école publique, en défense du statut, des obligations de service et des missions des personnels, en défense de la sécurité et de la santé au travail.